Rapport d'activités 2013 de la Commission Locale de l'Eau et de sa cellule d'animation

Présenté en séance plénière de la CLE le 3 février 2014

Ce document présente l'activité de la Commission Locale de l'Eau et de la cellule d'animation du SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf pour l'année 2013.

Il comprend donc l'animation de la mise en œuvre et de la révision du SAGE, du Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013, du Contrat territorial de l'Agence de l'eau 2008-2013 et de l'Observatoire de l'eau du bassin de la baie de Bourgneuf.

Association pour le Développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf

SOMMAIRE

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte 3

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE 6
2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau..... 6
2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 8 avril 2013 6
2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 13 mai 2013..... 7
2.1.3 Commission Locale de l'Eau du 2 décembre 2013..... 7
2.2 Les réunions du Bureau de la CLE 8
2.2.1 Bureau de la CLE du 9 janvier 2013 8
2.2.2 Bureau de la CLE du 28 janvier 2013 8
2.2.3 Bureau de la CLE du 19 février 2013..... 9
2.2.4 Bureau de la CLE du 17 juin 2013 9
2.2.5 Bureau de la CLE du 28 octobre 2013..... 10
2.2.6 Bureau de la CLE du 16 décembre 2013..... 10
2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président 11

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies..... 12
3.1 La commission Eaux Salées Souterraines (10 octobre 2013) 13
3.2 La commission thématique pour la révision du SAGE (11 février 2013)..... 12
3.3 Comité technique de l'observatoire local de l'eau 13
3.4 Inventaires des zones humides du bassin versant 14
3.5 Mesure Agri-Environnementale Territorialisée prairies humides..... 15
3.6 Etude du ruissellement sur la partie amont du bassin versant du Falleron..... 15
3.7 Participation à d'autres actions, réunions … 16

4. Mise en œuvre du SAGE 18
4.1 Avancement de la mise en œuvre du SAGE..... 18
4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2015 27
4.3 Présentation des contrats liés à la mise en œuvre du SAGE 28
4.4 Tableau de bord 30

5. Actions de communication 31

6. Suivi de la qualité des eaux 31

7. Budget et financement 33

8. Analyse – bilan – perspectives..... 34

1. Présentation du SAGE et rappel du contexte

- **Présentation du territoire**

Le SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf concerne 39 communes de Vendée et de Loire-Atlantique. Son périmètre couvre une surface de 975 km² (dont 350 km² de marais). On compte environ 130 000 habitants sur le territoire du SAGE.

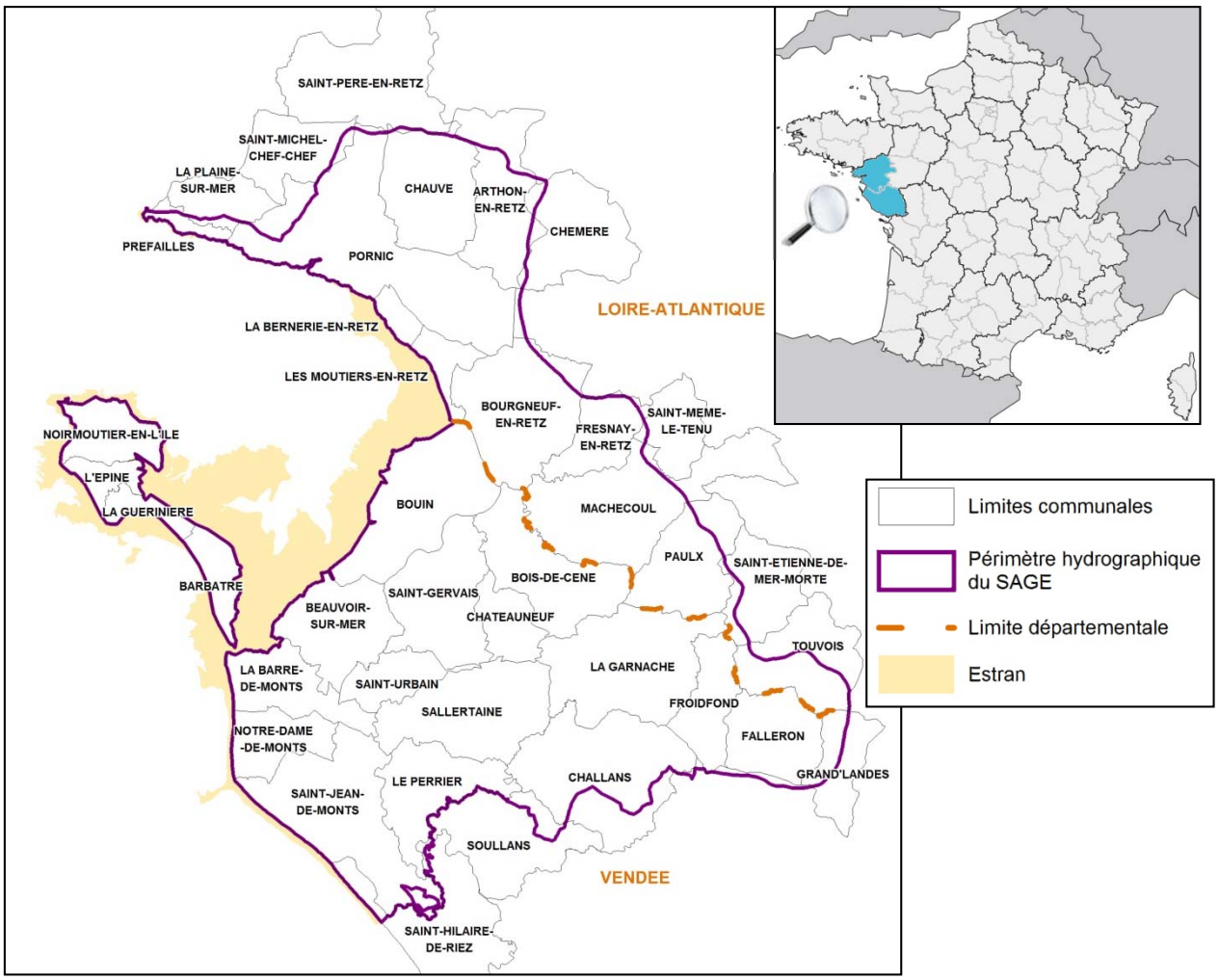

Caractéristiques administratives du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf

Le territoire du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf peut être découpé en quatre entités distinctes que sont : l'**amont du bassin versant**, caractérisé par un paysage bocager et correspondant à un plateau où l'écoulement des eaux est libre, **trois zones de marais** dont la plus importante est le Marais Breton constituant la 3ème zone humide nationale avec une superficie d'environ 324 km², **l'île de Noirmoutier**, d'une superficie de 49 km², caractérisée par un relief particulièrement bas et **le littoral** qui présente une grande diversité avec des falaises sur la côte Nord, des digues sur un linéaire de plus de 50 km et un cordon dunaire sur la côte Ouest de l'île de Noirmoutier et sur le littoral du pays de Monts au Sud.

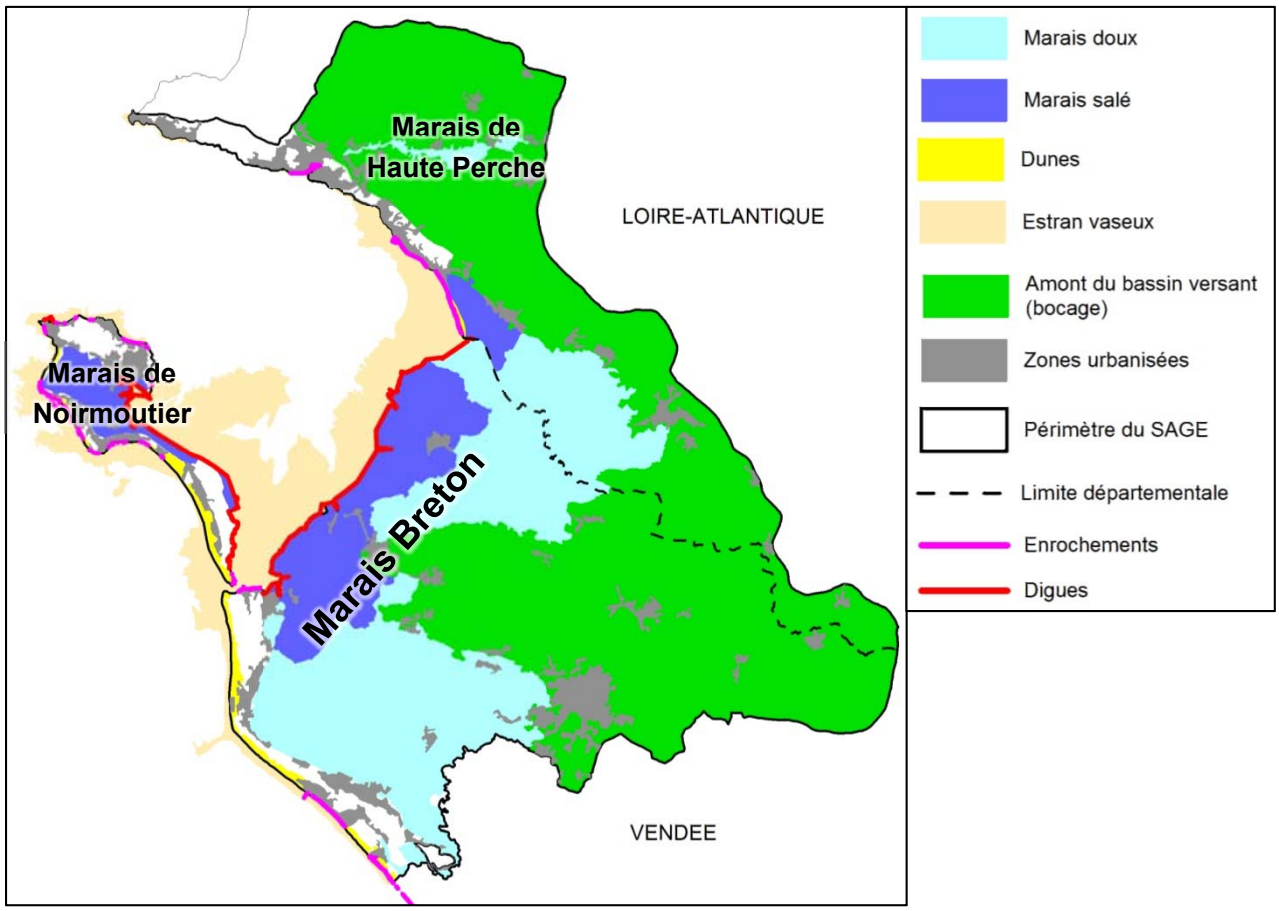

Les entités physiques du périmètre du SAGE du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf

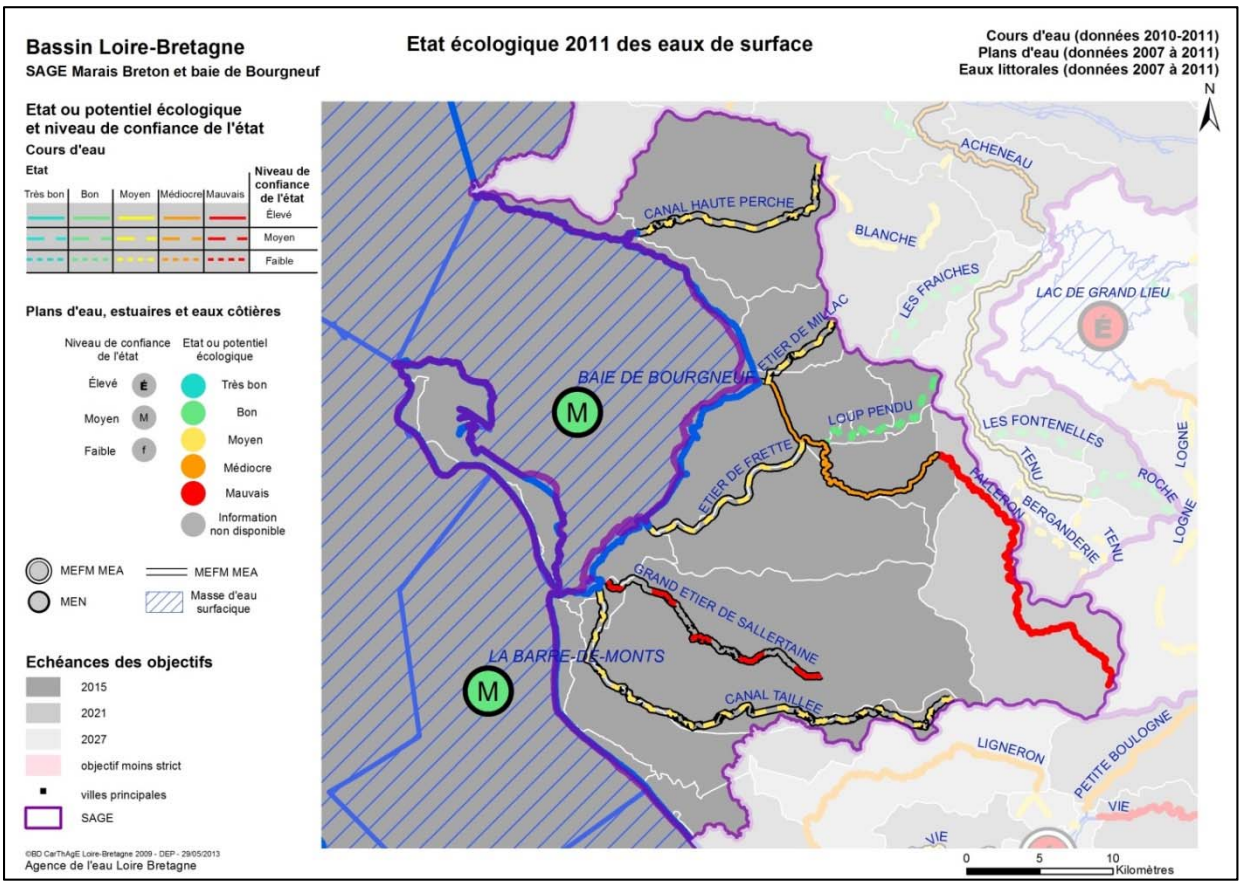

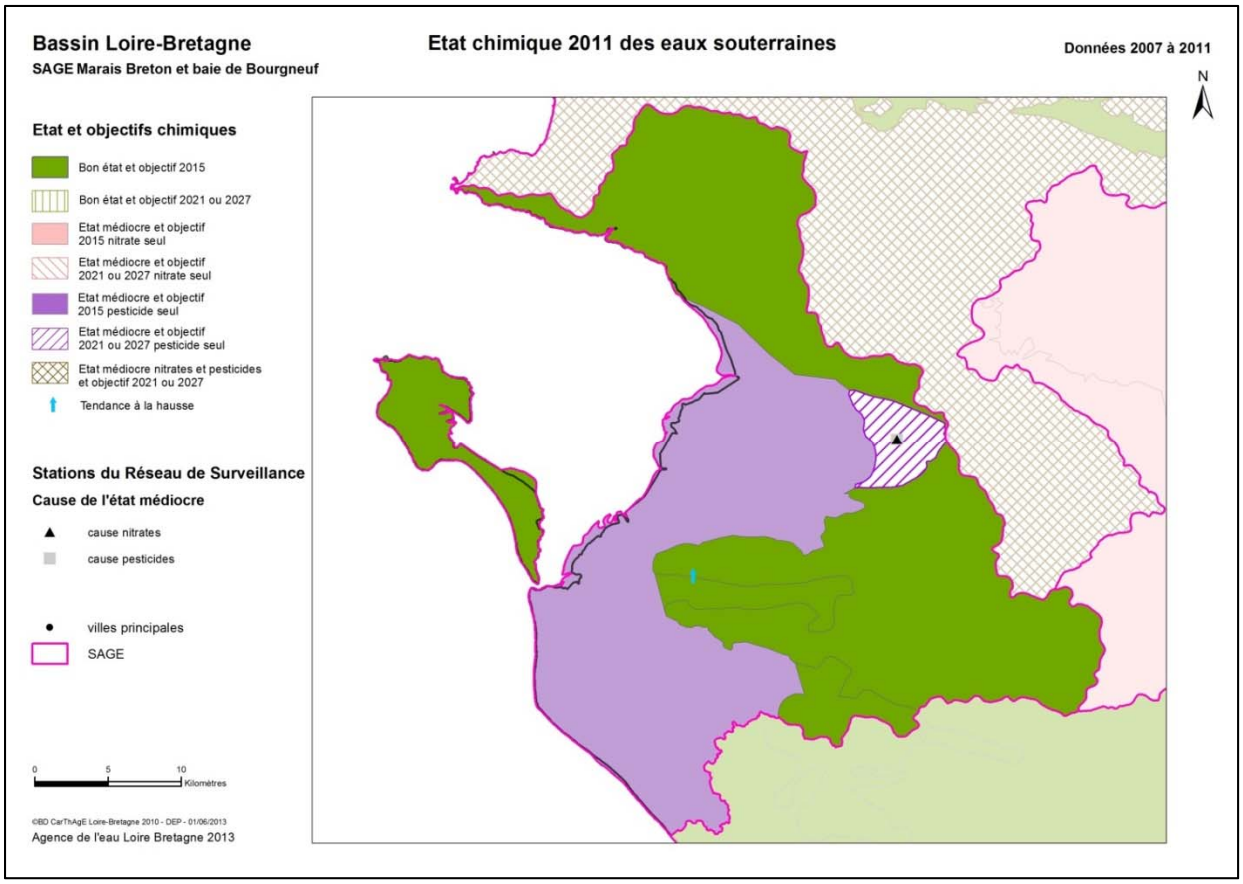

- **Dates essentielles**

- Arrêté de délimitation du périmètre du SAGE : 24/01/1996
- Dernier arrêté de composition de la CLE : 12/07/2013
- Arrêté d'approbation du SAGE : 19/07/2004
- Décision de mise en révision du SAGE : 13/03/2009
- Adoption du projet de SAGE par la CLE : 08/04/2013
- Lancement de la consultation (31/05/2013) et de l'enquête publique (21/10/2013)

- **Enjeux du SAGE**

- Améliorer la gestion quantitative de l'eau (eau douce et eau salée souterraine)
- Prévenir le risque inondation et submersion marine
- Améliorer la qualité des eaux
- Préserver et améliorer la qualité des milieux
- Améliorer la cohérence et l'organisation des actions

- **Composition de la CLE**

La Commission Locale de l'Eau est composée de 61 membres, répartis parmi les 3 collèges de la manière suivante :

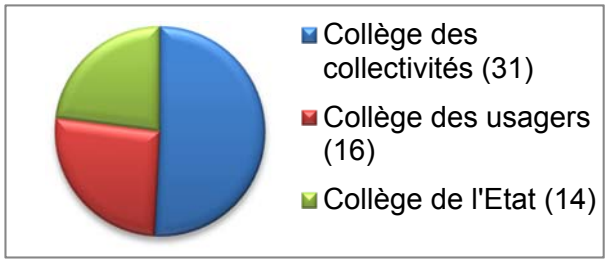

- **Organisation**

L'Association pour le Développement du Bassin versant de la Baie de Bourgneuf est la structure porteuse du SAGE. Cette dernière assure la maîtrise d'ouvrage des travaux pilotés par la CLE.

Pour l'année 2013, l'animation des travaux de la Commission Locale de l'Eau, la coordination des contrats, le suivi et l'évaluation du SAGE et des contrats, l'animation de l'Observatoire de l'eau ont été réalisés par Sébastien JOUSSEMET et Sophie ROCQ (2 ETP). Le secrétariat a été assuré par Marie-Cécile POUVREAU (2/3 ETP).

2. Présentation des activités de la CLE et du bureau de la CLE

2.1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau

2.1.1 Commission Locale de l'Eau du 8 avril 2013

Cette réunion a rassemblé 33 membres de la CLE : 19/31 pour le 1er collège, 7/16 pour le 2ème collège et 7/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation du projet de SAGE**

Les grandes lignes du projet de SAGE ont été présentées de manière synthétique, enjeu par enjeu. Les points ayant fait l'objet de demandes de modification avant la réunion ont été évoqués plus en détails et un document à ce sujet avait été distribué aux membres de la CLE en début de séance.

- **Présentation de l'amendement proposé pour la disposition 6 du PAGD**

Une modification importante d'une disposition du projet de SAGE a été demandée par la chambre d'agriculture de la Vendée. Elle a été discutée avant la réunion et une proposition en réponse à cette demande a été remise aux membres de la CLE en début de séance.

Suite à un vote à main levée spécifique sur l'amendement de cette disposition (38 voix « pour » – 0 voix « contre » – 8 voix « abstention »), elle est donc modifiée : l'interdiction totale d'augmentation des prélèvements en eau dans le périmètre de l'aire d'alimentation des captages de la Vérie pour tous les usages autres que l'alimentation en eau potable est assouplie en autorisant l'augmentation des prélèvements en période hivernale, dans la limite d'un volume prélevable total défini pour tous les usages autres que l'alimentation en eau potable et à condition de respecter des niveaux piézométriques de référence.

- **Vote du projet de SAGE**

Après discussion sur les demandes de modification effectuées avant la réunion, le projet de SAGE est adopté (Vote à bulletins secrets : 39 voix « pour » – 4 voix « contre » – 3 voix « abstention »).

- **Révision du SDAGE et prochaine réunion**

Pour conclure cette réunion, il a été rappelé qu'une consultation sur les questions importantes du prochain SDAGE était en cours jusqu'au 30 avril. Chacun était invité à y participer à titre individuel et la CLE était également invitée à faire ses remarques. Un projet de courrier a été remis à l'ensemble des personnes présentes, contenant les observations qu'il était proposé de formuler au titre de la contribution de la CLE.

2.1.2 Commission Locale de l'Eau du 13 mai 2013

Cette réunion a rassemblé 10 membres de la CLE : 6/31 pour le 1er collège, 3/16 pour le 2ème collège et 1/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation de 6 inventaires communaux de zones humides**

Les inventaires communaux des zones humides des communes des Moutiers en Retz, Machecoul, Paulx, Arthon en Retz, La Garnache et Noirmoutier-en-l'île ont été présentés puis validés par la CLE.

Sur les communes de la Plaine sur Mer et Chéméré, comprenant une faible surface dans le périmètre du SAGE, aucune zone humide n'a été répertoriée.

- **Présentation du projet d'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013**

Suite à l'abandon de certaines opérations ou à un coût moins élevé que prévu pour d'autres, un reliquat de subvention régionale a permis d'envisager un avenant au contrat initial. Ainsi, huit nouvelles opérations ont été validées par la CLE et ont été soumises à la Région (qui a effectué un arbitrage dans sa participation, compte tenu de la différence entre le reliquat et le coût prévisionnel des opérations programmées).

Les débats ont également porté sur la difficulté rencontrée par les acteurs à s'y retrouver parmi la multitude de contrats existants et reposant sur des périodicités distinctes.

- **Présentation de quelques résultats de l'observatoire de l'eau pour l'année 2012**

Les résultats partiels de l'observatoire local de l'eau (porté par l'ADBVBB) pour l'année 2012 ont été présentés. Les personnes présentes ont exprimé le souhait qu'un travail de recherche de l'origine des pollutions soit effectué. Pour ce qui est de la pollution aux pesticides, il a été demandé plus de détails sur le nom des molécules retrouvées et la date des prélèvements, afin de pouvoir identifier plus facilement la source de cette pollution.

- **Point sur le planning prévisionnel des prochaines étapes de la révision du SAGE**

Le planning prévisionnel de la phase de consultation des collectivités et chambres consulaires ainsi que de l'enquête publique a été présenté.

2.1.3 Commission Locale de l'Eau du 2 décembre 2013

Cette réunion a rassemblé 20 membres de la CLE : 10/31 pour le 1er collège, 8/16 pour le 2ème collège et 2/14 pour le 3ème collège.

Les points à l'ordre du jour de cette réunion étaient les suivants :

- **Présentation de 18 inventaires communaux de zones humides**

  Les inventaires communaux des zones humides des communes de Bouin, Saint Gervais, Bois de Céné, Préfailles, la Barre de Monts, Notre Dame de Monts, Sallertaine, Saint Etienne de Mer Morte, Beauvoir sur Mer, Touvois, Froidfond, Fresnay-en-Retz, Saint Jean de Monts, Saint Même le Tenu, Saint Michel Chef Chef, Saint Père en Retz, Saint Hilaire de Riez et Soullans ont été présentés puis validés par la CLE.

- **Présentation des résultats du stage :** « Etude expérimentale pour limiter le transfert de pollution par ruissellement au cours d'eau - application à l'amont du bassin versant du Falleron pour les paramètres phosphore et matière organique »

- **Point sur l'évaluation des contrats de mise en œuvre du SAGE et lancement d'un appel à projets pour les prochains contrats**

  Les membres de la CLE ont été informés de l'état d'avancement de l'évaluation des contrats de mise en œuvre du SAGE. Un rappel du lancement d'un appel à projets pour les futurs contrats de mise en œuvre du SAGE a également été effectué.

- **Bilan de la consultation sur le projet de SAGE dans le cadre de sa révision**
  Sur les 79 structures ou assemblées consultées pour avis sur le projet de SAGE entre mai et septembre, 50 ont rendu un avis favorable ou sans remarque, 19 avis réputés favorables, 7 avis favorables avec réserves ou remarques, 2 avis exprimant des réserves et une abstention (aucun avis défavorable).

2.2 Les réunions du Bureau de la CLE

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau est composé de 19 membres : 9 pour le 1er collège, 5 pour le 2ème collège et 5 pour le 3ème collège. La dernière modification de sa composition date du 28 septembre 2011.

2.2.1 Bureau de la CLE du 9 janvier 2013

Cette réunion a rassemblé 9 membres du Bureau de la CLE et 2 représentants de membres du Bureau de la CLE : 6/9 pour le 1er collège, 3/5 pour le 2ème collège et 2 /5 pour le 3ème collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Présentation des dispositions et articles relatifs à l'enjeu qualité des milieux (têtes de bassin versant et marais)**

L'ensemble des dispositions et articles relatifs aux têtes de bassin versant et aux marais a été passé en revue et les membres du Bureau ont pu faire leur remarque pour que le document soit amendé.

- **Retour sur la disposition concernant la nappe de Machecoul**

A la demande du Bureau de la CLE, le délai pour la mise en place du périmètre de protection des captages d'eau potable pour la nappe de Machecoul a été défini en concertation avec le syndicat départemental d'alimentation en eau potable.

2.2.2 Bureau de la CLE du 28 janvier 2013

Cette réunion a rassemblé 8 membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1er collège,3/5 pour le 2ème collège et 1/5 pour le 3ème collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Avis sur un dossier d'autorisation relatif à l'épandage de boues de stations d'épuration**

Voir paragraphe « 2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président »

- **Présentation des dispositions et articles relatifs à l'enjeu « cohérence et organisation »**

L'ensemble des dispositions relatives à l'enjeu « cohérence et organisation » a été passé en revue. Elles n'ont soulevé aucune remarque des membres du Bureau de la CLE.

- **Retour sur les dispositions ou articles ayant fait l'objet de demandes de modification/ précision lors des précédentes réunions du Bureau de la CLE**

Les discussions ont principalement porté sur la gestion quantitative dans l'aire d'alimentation du captage de la Vérie, la préservation des zones humides dans les documents d'urbanisme et les mesures compensatoires, les têtes de bassin versant.

2.2.3 Bureau de la CLE du 19 février 2013

Cette réunion a rassemblé 10 membres du Bureau de la CLE et 2 représentants de membres du Bureau de la CLE : 5/9 pour le 1er collège, 4/5 pour le 2ème collège et 3 /5 pour le 3ème collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Présentation du projet de SAGE**

  Préalablement à la réunion, les membres du Bureau de la CLE ont reçu les trois documents du SAGE : le PAGD, le règlement et le rapport environnemental. Ils ont été invités lors de la réunion à faire leurs dernières remarques avant envoi des documents à tous les membres de la CLE.

  Les discussions ont une fois de plus porté sur la disposition relative aux prélèvements autres que ceux destinés à l'alimentation en eau potable dans l'aire d'alimentation du captage de la Vérie, mais aussi sur le suivi des volumes journaliers en entrée des stations d'épuration, la préservation des zones humides et l'interdiction du remplissage des mares de chasse dans le marais réalimenté par l'eau de la Loire au mois d'août.

- **Point sur la prochaine séance plénière de la CLE**

  Point non abordé faute de temps.

2.2.4 Bureau de la CLE du 17 juin 2013

Cette réunion a rassemblé 10 membres du Bureau de la CLE et 1 représentant de membres du Bureau de la CLE : 6 /9 pour le 1er collège, 2/5 pour le 2ème collège et 3/5 pour le 3ème collège.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- **Avis sur un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

Voir paragraphe « 2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président ».

- **Présentation du tableau de bord du SAGE**

  Une proposition de tableau de bord, comprenant 56 indicateurs, a été distribuée en début de séance. Quelques demandes de modification ont été effectuées et intégrées au document.

- **Point sur la consultation**

  Il a été rappelé que suite à la validation du projet de SAGE par la CLE le 8 avril, l'étape de consultation (des collectivités, des chambres consulaires, du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs, des Préfets et du Comité de Bassin) a été lancée et s'achèvera fin septembre.

2.2.5 Bureau de la CLE du 28 octobre 2013

Cette réunion a rassemblé 8 membres du Bureau de la CLE et 1 représentant de membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1er collège, 3/5 pour le 2ème collège et 2/5 pour le 3ème collège.

- **Bilan sur les inventaires de zones humides**
  Sur les 39 communes concernées par le SAGE, 21 inventaires communaux de zones humides ont déjà été validés par la CLE, et 17 ont été validés par le groupe technique du SAGE et sont attente d'une validation par la CLE. La dernière commune sera présentée directement en CLE, car il ne semblait pas opportun de réunir le groupe technique pour valider un seul inventaire de zones humides.
  Quelques chiffres généraux sur les zones humides du bassin versant ont été présentés :
  • Superficie de zones humides bocagères identifiée : 4917 ha, dont 752 ha en classe 4
  • Superficie de marais (non prospectée) : 33 320 ha

  Concernant la transmission des informations relatives à ces inventaires, il est proposé que chaque commune délibère pour définir le type de données qu'elle accepte de transmettre.

- **Présentation des réserves et remarques sur le SAGE exprimées lors de la consultation, et discussion sur les suites à donner**
  Les remarques recueillies lors de la consultation sur le projet de SAGE en révision ont été présentées et discutées en réunion. Peu de nouvelles remarques ont été formulées, à part des remarques sur des points très précis. Les remarques demandant des modifications plus importantes du document avaient déjà été discutées précédemment et le Bureau de la CLE a gardé la même orientation.

- **Point sur l'ordre du jour de la prochaine Commission Locale de l'Eau et prochaines réunions**

L'ordre du jour et la date des prochaines réunions (séance plénière et Bureau de la CLE) ont été annoncés.

2.2.6 Bureau de la CLE du 16 décembre 2013

Cette réunion a rassemblé 7 membres du Bureau de la CLE et 3 représentants de membres du Bureau de la CLE : 4/9 pour le 1er collège, 3/5 pour le 2ème collège et 3/5 pour le 3ème collège.

- **Avis sur un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau**

Voir paragraphe « 2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président ».

- **Réponse proposée au PV de la commission d'enquête**
  Les remarques rassemblées par la commission d'enquête publique sur le projet de SAGE en révision ont été présentées et discutées en réunion. Les remarques relatives aux avis issus de la consultation avaient déjà été discutées lors de la précédente réunion. Quant aux remarques issues de l'enquête publique, la plupart d'entre elles était très générale et ne concernait pas le SAGE.

- **Informations diverses**
  Les membres du Bureau de la CLE ont été brièvement informés sur les trois sujets suivants :

- Envoi d'un courrier à la DREAL pour demander que la structure porteuse du SAGE soit associée à l'étude relative à la connaissance des marées vertes du littoral atlantique sous influence de la Loire et de la Vilaine (il s'agit de l'étude dont les résultats devront être pris en compte par la CLE pour ajuster ses objectifs, le cas échéant, à la demande du Comité de Bassin),
- Grandes lignes du projet de SAGE Grand-Lieu, transmis à la CLE du SAGE marais breton/baie de Bourgneuf pour information, lors de sa phase de consultation,
- Conclusions du commissaire enquêteur au sujet d'un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau pour lequel le Bureau de la CLE avait rendu un avis défavorable (certains éléments de cet avis ont été repris par le commissaire enquêteur dans sa conclusion).

2.3 Les avis rendus par la CLE, le Bureau de la CLE ou le Président

Conformément aux règles de fonctionnement de la CLE :

« Le Bureau de la CLE examine la compatibilité avec le SAGE des dossiers pour lesquels la CLE est consultée au titre de la loi sur l'eau et formule les avis (dans un délai de 45 jours à compter de la transmission du dossier). A titre exceptionnel, lorsqu'il n'est pas possible de réunir un Bureau dans le délai de 45 jours et que le dossier pour lequel la CLE est consultée suscite peu de remarques, le Président peut rendre un avis au nom de la CLE. »

➢ Avis sur les projets de contrats (contrats de l'Agence de l'Eau ou autres) :

Lors de sa réunion du 13 mai 2013, la CLE s'est prononcée favorablement sur le projet d'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 (contrat financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire, pour la mise œuvre des SAGE approuvés), constitué de 8 opérations.

➢ Avis sur les projets soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau :

Quatre dossiers d'autorisation au titre de la loi sur l'eau ont été transmis à la CLE pour avis en 2013 :

- **Actualisation et extension du plan d'épandage agricole des boues des stations d'épuration de Tougas et Petite Californie (stations de Nantes Métropole)**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.3.0
* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE
* Avis : défavorable

Ce dossier concernait sept communes sur le périmètre du SAGE : Pornic, Arthon-en-Retz, Chauvé, Bourgneuf-en-Retz, Saint Etienne de Mer Morte et Chéméré.

Le Bureau de la CLE a rendu un avis défavorable sur ce dossier au motif que le développement de ce phénomène risque de poser des problèmes aux collectivités du territoire qui ont besoin elles aussi de surfaces agricoles pour épandre les boues de leurs stations d'épuration. En outre, il est rappelé que les conditions offertes par de grosses collectivités sont souvent plus avantageuses que celles que peuvent offrir les collectivités du territoire. Le Bureau de la CLE a également fait part de son interrogation sur les perspectives de Nantes Métropole concernant la valorisation des boues de ses stations d'épuration (projets de développement de nouvelles voies de valorisation ?).

- **Extension du centre commercial Super U de Saint Jean de Monts**

* Rubriques de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.5.0, 3.2.1.0, 3.3.1.0
* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE
* Avis : favorable

- **Aménagement du lotissement "les Grandes Forges" sur la commune du Perrier**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 3.3.1.0
* Emetteur de l'avis : Président de la CLE
* Avis : favorable

- **Création d'un lotissement d'habitations sur la commune du Perrier**

* Rubrique de la nomenclature soumise à autorisation : 2.1.5.0, 3.3.1.0
* Emetteur de l'avis : Bureau de la CLE
* Avis : réservé

Le Bureau de la CLE a rendu un avis réservé sur ce dossier au motif que les mesures compensatoires à la destruction des zones humides semblaient peu précises et que le principe de réduction de l'impact du projet sur les zones humides n'avait pas été poussé.

➢ Dossiers transmis à la CLE pour information :

Différents types de documents sont transmis à la CLE pour information : des dossiers complets, des récépissés de déclaration seuls ou des arrêtés complétant des autorisations.

Cinq documents ont été reçus sur la partie Loire-Atlantique (5 récépissés de déclaration) et 33 sur la partie Vendée (26 dossiers complets, 3 récépissés de déclaration, 4 arrêtés complétant des autorisations).

On remarque une différence importante dans le nombre de dossiers transmis entre les 2 départements. Après avoir interrogé la DDTM de Loire-Atlantique, il semblerait que cette différence ne soit pas due à un oubli de transmission de certains dossiers mais bien à une réalité.

3. Autres actions de la cellule d'animation et réunions suivies

3.1 La commission thématique pour la révision du SAGE (11 février 2013)

Afin de réviser le SAGE en concertation avec un maximum d'acteurs locaux (au-delà des seuls membres de la CLE), une commission thématique spécifique à ce sujet (rassemblant une cinquantaine de personnes) a été créée.

Elle s'est réunie à plusieurs reprises au début de l'année 2012 afin de partager l'état des lieux du territoire et de faire des propositions d'orientations. A l'issue de la phase de rédaction des documents qui s'est déroulée durant le deuxième semestre 2012, cette commission a été à nouveau réunie en février 2013 afin de lui présenter le résultat de ce travail, aboutissement de la phase de concertation à laquelle elle avait participé.

3.2 Comité technique de l'observatoire local de l'eau (27 mai 2013)

Le comité technique de l'Observatoire local de l'eau s'est réuni le 27 mai 2013 à Bourgneuf en Retz afin de présenter les résultats de l'année 2012. Les premiers chiffres laissent apparaitre une qualité biologique moyenne à mauvaise en raison de la disparition des espèces les plus sensibles.

La qualité physico-chimique est impactée par divers rejets organiques qui influent sur les paramètres comme la DBO_5, le phosphore total et le carbone organique dissous (COD). La qualité « nitrate » est globalement « moyenne » (au regard du SEQ Eau) mais des « points noirs » persistent comme le Loup Pendu et le Taizan. Concernant les résultats « pesticides », ils sont présents partout où ils sont recherchés et lors de certaines mesures les concentrations dépassent 40 fois les « normes eau brute » destinée à la production d'eau potable notamment pour certains herbicides.

Les concentrations bactériologiques apparaissent largement inférieures à celles des années passées.

Le comité technique, au regard de ces résultats, propose quelques évolutions :

- les analyses biologiques pourront être réalisées sur un pas de temps d'au moins 3 ans comme c'est le cas dans le cadre des réseaux RCS et RCO,
- la présence de pesticides dans l'eau sera étudiée en fonction de la date du prélèvement et de la ou des molécules identifiées afin de cibler l'usage et de proposer des actions correctives,
- Le suivi bactériologique pourrait être réalisé aussi en période hivernale au moins lors d'une période d'essai,
- les prélèvements du Conseil Général de la Vendée et l'ADBVBB pourraient être réalisés conjointement (calage avec les points La Lavre, Maison Rousse, Clisson).

On note une faible participation des différents acteurs à ce comité technique et il serait intéressant de comprendre pourquoi et d'y remédier.

3.3 La commission Eaux Salées Souterraines (10 octobre 2013)

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Général de la Vendée sur la nappe d'eau salée de Noirmoutier**

Suivi piézométrique : sur les campagnes 2011-2012 et 2012-2013, un nombre important de jours de dépassement de la cote d'alerte a été observé (respectivement 53 et 58 jours). Depuis la mise en place du protocole de suivi de la nappe de Noirmoutier en 2001, cette situation ne s'était jamais produite et elle est pour le moment inexpliquée, les prélèvements d'eau dans la nappe étant stables depuis plusieurs années.

Quelques hypothèses ont été formulées pour tenter d'expliquer cette situation :
* une alimentation de la nappe par les eaux de surface moins importante, due à des travaux d'étanchéification de certains bassins
* présence d'autres pompages dans la nappe (non connus), près du piézomètre de suivi
* envasement des platiers par de l'argile : une question a été soulevée à savoir si l'envasement de la baie de Bourgneuf ne pourrait pas être préjudiciable à l'alimentation de la nappe (sachant qu'environ 80% de l'alimentation de la nappe proviendrait de ces platiers).

Suivi qualitatif : la composition de l'eau reste stable. Aucun problème majeur n'a été signalé.

- **Présentation des résultats du suivi du Conseil Général de la Vendée sur la nappe d'eau salée du marais breton**

Suivi piézométrique : un piézomètre supplémentaire a été mis en place sur le secteur. Aucune évolution significative du niveau de la nappe n'est constatée sur ce secteur.

Suivi qualitatif : aucune évolution de la qualité de l'eau n'est constatée, mais sachant que seuls trois prélèvements par an sont réalisés.

3.4 Inventaires des zones humides du bassin versant

Les inventaires communaux de zones humides commencés en 2010 se sont achevés en 2013.

Deux réunions du groupe technique ont été organisées en 2013 : le 10 juillet 2013, à Saint Gervais et le 26 septembre à Bois-de-Céné. Conformément au cahier des charges validé par la CLE le 22 janvier 2010, ce groupe technique est chargé de rendre un avis technique sur les inventaires de zones humides avant qu'ils ne soient étudiés par la CLE.

Les communes dont l'inventaire des zones humides a été validé par la CLE en 2013, sont les suivantes :

- le 13 mai 2013 : Les Moutiers-en-Retz, Machecoul, Paulx, Arthon-en-Retz, la Garnache et Noirmoutier-en-l'Ile.
- le 2 décembre 2013 : Notre Dame de Monts, Saint Etienne de Mer Morte, Saint Gervais, Fresnay en Retz, Beauvoir sur Mer, Préfailles, La Barre de Monts, Froidfond, Bois de Céné, Sallertaine, Touvois, Bouin, Saint Jean de Monts, Saint Même le Tenu, Saint Hilaire de Riez, Saint Père en Retz, Saint Michel Chef Chef et Soullans

La carte ci-contre présente le résultat des inventaires de zones humides validés par la CLE sur le périmètre du SAGE.

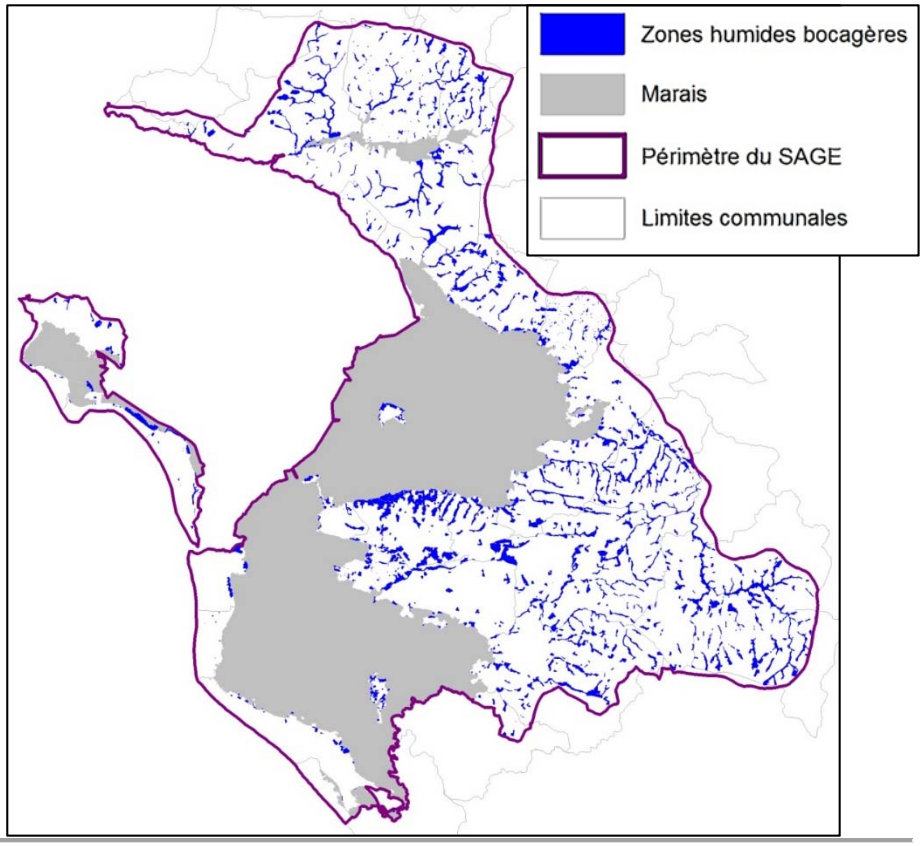

3.5 Mesure Agri-Environnementale Territorialisée prairies humides

L'ADBVBB a initié en 2012 une opération expérimentale en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de la Loire-Atlantique et de la Vendée, visant à mettre en place une MAEt à objectif de résultat sur les prairies humides.

L'objectif de cette MAE est la préservation des prairies humides du bocage, évaluée selon la présence de 4 plantes caractéristiques (parmi une liste de 70 plantes environ).

Après avoir établi la liste des plantes indicatrices et le projet de territoire, la phase opérationnelle a démarré en 2013.

Des réunions d'information ont été organisées afin que les agriculteurs soient informés de l'existence de cette MAE. A l'issue de ces réunions, 24 agriculteurs se sont déclarés intéressés et ont été rencontrés individuellement afin de définir le nombre d'hectares de prairies humides pouvant potentiellement être éligibles. A l'issue de ces entretiens, il a été décidé de réaliser des diagnostics de terrain sur 121 ha de prairies humides, exploitées par 16 agriculteurs.

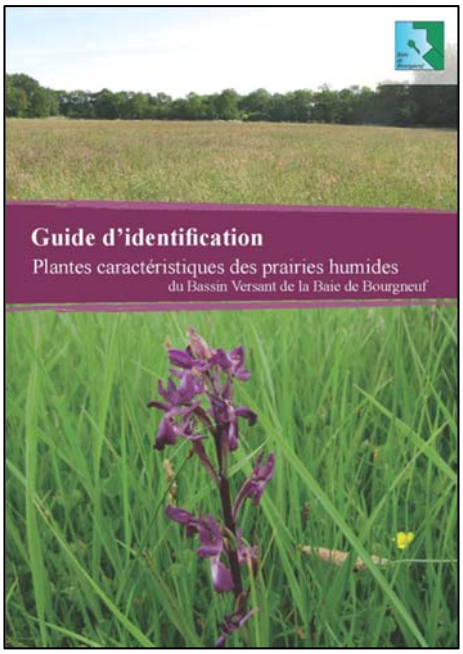

Suite aux diagnostics de terrain réalisés en mai et juin 2013, 76 % des prairies diagnostiquées se sont révélées être effectivement éligibles à la MAE (soit 92 ha). Les prairies qui se sont révélées non éligibles étaient soient fauchées, soit trop fertilisées soit surpâturées.

Au mois de septembre, les 15 agriculteurs ayant souscrit cette MAE ont reçu un guide sur les plantes indicatrices du bon état de la prairie humide, réalisé en interne par la structure porteuse du SAGE.

3.6 Etude du ruissellement sur la partie amont du bassin versant du Falleron

L'ADBVBB a réalisé, en partenariat avec les Chambres d'Agriculture de Vendée et de Loire-Atlantique, une étude expérimentale visant à identifier des leviers pour limiter les transferts par ruissellement sur le bassin versant amont du Falleron, situé sur les communes de Falleron, Grand'Landes et Touvois, pour une surface totale de 3 375 ha.

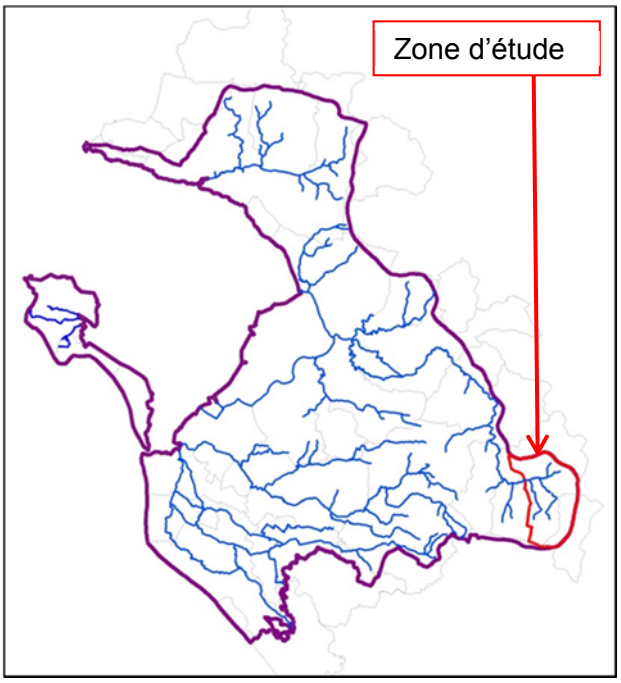

La première étape a consisté en un diagnostic de la zone d'étude, sur les pratiques agricoles et l'occupation du sol. Ce diagnostic a été réalisé sur la base d'une analyse de données bibliographiques, d'un travail de terrain et d'enquêtes auprès des agriculteurs.

A l'issue de ce diagnostic, plusieurs types de propositions ont été effectuées :
- des propositions d'aménagement parcellaire : création de fossés borgnes, de zones tampons, de haies sur talus en aval des bâtiments d'élevage avicole, augmentation de la largeur des bandes enherbées, restauration des cours d'eau, …
- des propositions relatives aux pratiques agricoles : achat groupé de matériel, formation et information auprès des exploitants, …

Ce travail pourra notamment servir pour l'élaboration d'un programme agricole dans le cadre du futur contrat territorial de la baie de Bourgneuf.

3.7 Participation à d'autres actions, réunions …

L'animatrice du SAGE a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- réunion avec la Direction de la Mer et du Littoral de la Vendée concernant les problèmes de qualité bactériologique des sites conchylicoles (14/01)

- réunions du comité de pilotage du schéma directeur des eaux pluviales de l'île de Noirmoutier (31/01, 2/05, 6/06, 5/07)

- réunions de la Commission Locale d'Information sur le Plan de Submersion Rapide du Nord de la Vendée (13/02, 1/10)

- réunion de restitution de l'étude du Conseil Général de la Vendée relative aux droits, devoirs et responsabilités des gestionnaires, propriétaires d'ouvrages hydrauliques et collectivités (14/02)

- comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de Noirmoutier (28/02)

- réunions concernant la réhabilitation de la station d'épuration de Chauvé (1/03, 21/06, 8/11).

- journée de restitution des travaux du Syndicat Mixte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de la Loire (11/03)

- réunions du comité de pilotage des sites Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, Ile de Noirmoutier et forêt de Monts » (13/03, 26/11)

- les rencontres de l'eau en Loire-Bretagne : rencontres sur le Xème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau : rencontre générale (21/03) et rencontre spéciale Littoral (11/04)

- réunions du comité technique territorial « Loire aval et côtiers vendéens » (29/03, 04/07).

- réunion préalable à l'étude de danger de la digue des Moutiers-en-Retz (22/04)

- réunion du comité de pilotage de l'étude « hiérarchisation des bassins versants prioritaires vis à vis du risque lié aux phytosanitaires en Pays de la Loire » (23/04)

- réunion de l'association Loire Grands Migrateurs (LOGRAMI) « atelier portes ouvertes aux anguilles » (03/05)

- réunion technique « bassins versants en lien avec Ecophyto » (21/05)

- réunions captage Grenelle Machecoul (18/06, 22/11)

- réunion de présentation du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations de la baie de Bourgneuf (7/08)

- comité de suivi des dragages du port de pêche de l'Herbaudière (20/09, 11/12)

- colloque Arvalis "Pratiques culturales et qualité de l'eau - Maîtriser les impacts" (24/09)

- réunion régionale des animateurs de SAGE (27/09)

- réunion du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (2/10)

- comité de suivi des dragages du port de plaisance de l'Herbaudière (18/10)

- réunion du COPIL sur le projet de sécurisation des étiers de Noirmoutier, dans le cadre du PAPI (31/10)

- atelier technique départemental « Schéma Régional de Cohérence Ecologique » (25/11)

- séminaire « Eau dans l'urbanisme » (3/12)

En plus des réunions réalisées dans le cadre de la révision du SAGE et avec les porteurs de projet d'actions inscrites dans les contrats, l'animateur « contrats » a participé à diverses réunions parmi lesquelles, on peut citer notamment :

- rencontres autour de la qualité de l'eau de la Loire estuarienne organisées par le GIP Loire estuaire (29/01), EDENN (les « acteurs » de l'Erdre du 13/11), la Communauté de communes de Noirmoutier (14/11) et la DREAL (26/11).

- présentation du 10ème programme de l'Agence de L'Eau à Rennes (19/02)

- journées techniques départementales de la Vendée (têtes de bassin, renaturation) (16/05)

-visites de terrain avec les élus régionaux et locaux dans le cadre de l'avenant au Contrat Régional de Bassin Versant et éventuels futurs contrats (15/02, 22/02, 06/03, 12/03, 02/04,10/04,11/04, 12/04, 23/05, 10/09, 10/10, 15/10, 29/10, 20/11)

-rencontres avec les prestataires du suivi de la qualité de l'eau (20/03, 14/05, 15/05, 21 et 22/05, 27/05, 28/05, 29/05, 30/05)

-rencontres Agence de l'eau (05/04)

-rencontres prestataires « évaluations contrats » (02/09, 08/10, 21/10, 12/12)

- à la rencontre des animateurs territoriaux et techniciens de rivières organisée par Agence de l'Eau Loire Bretagne (18 et 19/09)…

4. Mise en œuvre du SAGE

4.1 Avancement de la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf a été approuvé en juillet 2004. Sa révision est presque achevée à la fin de l'année 2013.
Un tableau de bilan synthétique des actions réalisées a été dressé en 2012. Cependant, compte tenu du nombre important d'actions, de sous-actions et de leur hétérogénéité (allant du simple rappel de la réglementation à une longue liste de recommandations), l'évaluation du taux de réalisation est parfois subjective.

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
A1.1	Adaptation des réseaux de suivi des ressources destinées à la production d'eau potable		0			X			
A1.2	Elaboration du tableau de bord de comparaison des suivis des ressources	ADBVBB	0			X			
A2.1	Etude de connaissance de la capacité et du fonctionnement de chaque ressource	SIAEP / SDAEP	0		X				
A2.2	Analyse des possibilités de rechargement de la nappe de Machecoul		0	X					
A3.1	Elaboration des bases de données "prélèvements" et bilan de la situation initiale	MISE	0			X			
A3.2	Contrôles ponctuels des prélèvements	Police de l'eau	1					X	
A4.1	Mise en place des protocoles de gestion des ressources souterraines	MISE	2			X			
A5.1	Conception et mise en place de techniques d'irrigation économes en eau	ADBVBB	3			X			
A6.1	Recherche de ressources de substitution aux prélèvements effectués dans la nappe de Machecoul (autres qu'eau potable)	SDAEP	2			X			
A6.2	Coordination, soutien et lancement des opérations de création des ressources	SDAEP	2			X			
A7.1	Définition des différents périmètres de protection des captages	SIAEP / SDAEP	0	X					

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
A7.2	Engagement des mesures pour les périmètres de protection des captages	SIAEP / SDAEP	0					X	
A8.1	Actualisation de l'estimation des besoins en eau potable à l'horizon 10 et 15 ans	SDAEP	2	X					
A9.1	Recherche de nouvelles ressources de proximité	SIAEP / SDAEP	0			X			
A9.2	Mise en œuvre d'une unité de traitement pour les captages de Machecoul	SIAEP / SDAEP	2	X					
A9.3	Interconnexion entre les réseaux des communes vendéennes et de Loire Atlantique	SIAEP / SDAEP	0	X					
A10.1	Programmation pluriannuelle des travaux	SIAEP / SDAEP	3	X					
A11.1	Analyse des performances des réseaux	SIAEP / SDAEP	1	X					
A11.2	Connaissance du patrimoine technique	SIAEP / SDAEP	1	X					
A11.3	Réalisation des travaux de réduction des fuites dans le réseau d'eau potable	SIAEP / SDAEP	2	X					
A12.1	Audit de la situation actuelle en matière de perte dans les bâtiments publics	communes / com com	1		X				
A12.2	Réalisation des travaux de réduction des pertes dans les bâtiments publics	communes / com com	2					X	
A13.1	Recensement des usages de l'eau potable non destinés à l'alimentation humaine	collectivités	0			X			
A13.2	Mise en place d'actions de substitution	collectivités	0			X			
A13.3	Réutilisation des eaux usées pour l'irrigation sur l'île de Noirmoutier	com com Noirmoutier	0	X					
A14.1	Actions de sensibilisation encourageant les économies d'eau auprès des industriels et des exploitants agricoles	ADBVBB	2			X			
A15.1	Définition d'un plan de sensibilisation des usagers à la lutte contre le gaspillage	ADBVBB	2			X			
A15.2	Mise en œuvre des opérations de sensibilisation	SIAEP / SDAEP ?	3			X			
TOTAL ENJEU A				**10**	**2**	**13**	**0**	**3**	**28**

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
B1.1	Définition des principes d'assainissement en zone littorale	Groupe d'experts	0			X			
B1.2	Elaboration d'un document de communication sur l'assainissement en zone littorale	ADBVBB	0			X			
B2.1	Identifier les zones d'influence de chaque gisement naturel	communes / com com/ synd. assainist	0			X			
B2.2	Identifier les sources de contamination de chaque gisement naturel	communes / com com/ synd. assainist	0			X			
B2.3	Réduire les sources de contamination de chaque gisement naturel	communes / com com/ synd. assainist	0			X			
B3.1 & B5.1	Contrôle régulier de la conformité des branchements des réseaux de collecte et de transfert des eaux usées	communes / com com/ synd. assainist	1					X	
B3.2 & B5.2	Contrôle régulier des installations d'assainissement non collectif	communes / com com/ synd. assainist	1					X	
B3.3 & B5.3	Mise en place des dispositifs nécessaires au suivi des surverses et rejets	ADBVBB	1				X		
B4.1	Identification des zones d'influence de chaque plage	communes / com com/ synd. assainist	0		X				
B4.2	Identification des sources de contamination de chaque plage	communes / com com/ synd. assainist	0		X				
B4.3	Réduire les sources de contamination de chaque plage	communes / com com/ synd. assainist	0		X				
B6.1	Identification de la zone d'influence et des sources de contamination de l'Anse de Fromentine	ADBVBB	0			X			
B6.2	Réduction des sources de contamination de l'Anse de Fromentine	communes / com com/ synd. assainist	0			X			

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
B6.3	Contrôle régulier des branchements, de l'ANC et des surverses et rejets au niveau de l'Anse de Fromentine	ADBVBB	1				X		
B7.1	Suivi des pesticides dans les coquillages cultivés	ifremer	2			X			
B8.1	Mesures des flux de nutriments déversés à la mer	ADBVBB	2	X					
B9.1	Synthèse initiale de l'état de la ressource halieutique et mise au point de la méthodologie de suivi	ifremer	0					X	
B9.2	Mise en œuvre du suivi		0					X	
B10.1	Réalisation d'un guide de recommandations pour la réalisation des extractions de granulats et des opérations de rejets de dragage	ADBVBB	2			X			
B10.2	Séminaires d'échange et d'information sur les opérations d'extractions de granulats et de rejets de dragage et leurs impacts	ADBVBB	3			X			
B11.1	Nettoyage des concessions conchylicoles	CRC / SMIDAP	0				X		
B11.2	Synthèse globale et définition d'un plan d'action pour optimiser la production conchylicole	CRC / SMIDAP	0				X		
B12.1	Conception des supports et outils de communication à l'attention du public et des professionnels	ADBVBB	2	X					
B12.2	Opérations d'information et de communication	ADBVBB	3			X			
B13.1	Création d'une commission "Milieu marin et activités du littoral"	ADBVBB	0			X			
TOTAL ENJEU B				**2**	**3**	**12**	**4**	**4**	**25**
C1.1	Etude des caractéristiques de la nappe salée du continent	CG 85	0	X					
C1.2	Modélisation de la nappe salée du continent	CG 85	0	X					
C2.1	Etude des risques de contamination des nappes salées de l'Ile de Noirmoutier et du continent	SMAM /SMGEMB	0			X			
C3.1	Création d'une base de données prélèvements	MISE	0					X	
C3.2	Information et communication sur la réglementation en matière de prélèvement dans la nappe	MISE	0				X		
C3.3	Contrôle des prélèvements dans les nappes salées	MISE	0		X				
C3.4	Mesure des débits et volumes pour les nappes salées	MISE	0			X			

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
C4.1	Recommandations à destination des communes et des services concernant les risques de pollution des nappes salées	ADBVBB	2			X			
C4.2	Actions de communication à destination des usagers concernant les risques de pollution des nappes salées	communes	2			X			
C5.1	Définition précise des procédures d'information et d'alerte sur l'île de Noirmoutier	MISE / CG85	1	X					
C5.2	Mise en place de protocoles de gestion sur le continent	MISE / CG86	2			X			
C6.1	Renforcement du dispositif sur l'île de Noirmoutier	CG 85	1					X	
C6.2	Mise en place d'un dispositif de suivi sur le continent	CG85	2	X					
C7.1	Elaboration du bilan technique complet sur la gestion des nappes	MISE / CG85	3		X				
C7.2	Elaboration du document de communication sur la gestion des nappes	MISE / CG86	3	X					
TOTAL ENJEU C				**5**	**2**	**5**	**1**	**2**	**15**
D1.1	Favoriser une organisation de la maîtrise d'ouvrage à l'échelle de l'entité hydrologique	ADBVBB	0			X			
D2.1	Réalisation des études globales de gestion des eaux de ruissellement sur les bassins versants prioritaires	struct. Hydrau	0	X					
D2.2	Mise en œuvre des mesures correctives sur les bassins versants prioritaires		0			X			
D3.1	Réalisation des schémas directeurs de gestion des eaux pluviales de Challans, Machecoul et Pornic	communes	0		X				
D3.2	Mise en œuvre des mesures prioritaires définies dans les 3 schémas	communes	0					X	
D3.3	Réalisation du volet "Eaux pluviales" des études de zonage	communes	0		X				
D3.4	Mise en œuvre des mesures correctives prioritaires définies dans le volet "Eaux pluviales" des études de zonages	communes	0					X	
D4.1	Elaboration des outils de communication sur les principes généraux pour les projets d'aménagement	ADBVBB	1			X			

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
D4.2	Actions d'information et de sensibilisation sur les principes généraux pour les projets d'aménagement	ADBVBB	2			X			
D5.1	Mise en place des dispositifs et suivi des apports en eau des bassins versants	ADBVBB	1	X					
D6.1	Définition et conception du SIG	ADBVBB	0			X			
D6.2	Intégration régulière des données	ADBVBB	1			X			
D7.1	Définition du réseau d'intérêt général	ADBVBB	0		X				
D7.2	Identification et cartographie du réseau d'intérêt général	synd. Marais	0			X			
D8.1	Elaboration des programmes pluriannuels de restauration et d'entretien du réseau hydraulique	synd. marais	0	X					
D8.2	Restauration et entretien régulier du réseau d'intérêt général	synd. marais	0			X			
D9.1	Définition et mise en place d'un plan de lutte coordonné contre le ragondin et le rat musqué	ADBVBB	0		X				
D9.2	Définition et mise en place d'un plan de lutte coordonné contre les végétaux envahissants	ADBVBB	0		X				
D9.3	Suivi de l'évolution des populations d'animaux et des végétaux envahissants	synd. Marais / synd. Mixtes	0			X			
D10.1	Elaboration des guides de bonnes pratiques pour la restauration et l'entretien du réseau hydraulique	ADBVBB / FMA	0		X				
D10.2	Réalisation des opérations de formation et de sensibilisation aux bonnes pratiques	ADBVBB / FMA	0			X			
D11.1	Mise en place des commissions par entité hydraulique cohérente de marais	ADBVBB	0			X			
D12.1	Délimitation des entités hydrauliques	ADBVBB / com. DD	0			X			
D12.2	Définition des protocoles de gestion des marais	ADBVBB / com. DD	0		X				
D13.1	Compléter les équipements de suivi des débits et niveau d'eau	ADBVBB/synd.marais/ synd.mixte	0	X					
D13.2	Mise en place d'un système d'information	ADBVBB/synd.marais/ synd.mixte	0			X			
D14.1	Réalisation du bilan annuel de la gestion hydraulique	ADBVBB / com. DD	2				X		

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
D15.1	Achèvement des études de zonages d'assainissement	communes / com com/ synd. assainist	0	X					
D15.2	Réalisation, si nécessaire, d'études diagnostic des réseaux d'eaux usées et des stations d'épuration	communes / com com/ synd. assainist	0	X					
D15.3	Amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées	communes / com com/ synd. assainist	0		X				
D15.4	Amélioration de la connaissance des réseaux d'assainissement	communes / com com/ synd. assainist	0			X			
D15.5	Amélioration des performances des stations d'épuration	communes / com com/ synd. assainist	0		X				
D15.6	Mise en œuvre de performances épuratoires élevées pour MOOX et MP	communes / com com/ synd. assainist	0		X				
D15.7	Non rejet en période estivale des stations de Machecoul et Touvois	communes / com com/ synd. assainist	0			X			
D15.8	Mise aux normes des bâtiments d'élevage	agri/ch.d'agri/DDTM	0					X	
D15.9	Limitation des apports diffus de phosphore par érosion	ADBVBB/communes/ch.agri/agri	0			X			
D15.10	Limitation des risques de pollution par les pesticides et autres toxiques	ADBVBB/communes/ch.agri/agri	0			X			
D15.11	Limitation de la pollution diffuse par les nitrates notamment sur le bassin du Falleron	ADBVBB/communes/ch.agri/agri	0		X				
D16.1	Recensement des prises d'eau salée, identification des zones sensible vis-à-vis de la qualité bactériologique des eaux	ADBVBB	0			X			
D16.2	Suivi de la qualité bactériologique des étiers salés et des principaux rejets	ADBVBB	0		X				
D16.3	Réduction des sources de contamination d'origine domestique	communes / com com/ synd. assainist	0		X				

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
D16.4	Mise aux normes des bâtiments d'élevage	agri/ch.d'agri/DDTM	0					X	
D17.1	Cartographie des baisses	fédés pêche	1			X			
D17.2	Restauration des baisses	synd.marais	2			X			
D17.3	Gestion des baisses	agri			X				
D17.4	Suivi de la richesse piscicole	ADBVBB/ONEMA	2			X			
D18.1	Franchissabilité des principaux ouvrages pour les civelles pendant la migration	synd.marais			X				
D18.2	Conserver, entretenir et rendre accessible une mosaïque de milieux pour l'anguille				X				
D18.3	Garantir le retour des anguilles argentées en mer					X			
D18.4	Lutter contre le braconnage	ONEMA				X			
D18.5	Evaluer la prédation par les oiseaux piscivores	LPO				X			
D18.6	Définition puis mise en place d'un dispositif de suivi des populations d'anguilles	ADBVBB/synd.marais/ ONEMA	0			X			
D19.1	Délimitation des marais doux et salés et analyse des cadres règlementaires associés	DREAL/ONEMA	2			X			
D19.2	Réflexions sur la gestion de la pêche et les modalités de valorisation de l'anguille	fédés pêche/synd.marais/O NEMA	2			X			
D20.1	Recensement, cartographie et caractérisation des plans d'eau de chasse	ADBVBB/fédé chasse/synd.marais	1			X			
D20.2	Définition de règles de gestion et mise en œuvre d'une démarche de sensibilisation	synd.marais/fédés chasse	2			X			
D21.1	Mise en place d'un groupe de travail et synthèse des connaissances en matière d'élevage extensif	ADBVBB	1			X			
D21.2	Opérations de soutien et de conseil aux exploitants et producteurs locaux	ADBVBB/inra//ch.agri	2			X			
D21.3	Réalisation des programmes expérimentaux	ch.agri/inra	3		X				
D22.1	Soutien financier aux exploitants extensifs des marais	ADBVBB	2				X		

N°	Intitulé Sous-action	MO pressenti	Priorité	Réalisé	Partielle-ment réalisé	Non réalisé	Sans objet *	Pas d'info	TOTAL
D23.1	Définir et cartographier les secteurs favorables au développement de claires ostréicoles et de la saliculture	SMIDAP/ifremer/CRC	3			X			
TOTAL ENJEU D				**6**	**17**	**32**	**2**	**4**	**61**
E1.1	Création de la structure porteuse du SAGE	ADBVBB	0	X					
E2.1	Fonctionnement global de la coordination de la mise en œuvre du SAGE	ADBVBB	0			X			
E3.1	Coordonner les financements	ADBVBB	0		X				
E4.1	Réviser le SAGE	ADBVBB	2	X					
E5.1	Définition des réseaux de suivi	ADBVBB	0	X					
E5.2	Mise en œuvre des suivis	MO habituels	0	X					
E6.1	Définition et mise en place du tableau de bord de suivi du SAGE	ADBVBB	0	X					
E6.2	Définition du système d'évaluation de la mise en œuvre du SAGE	ADBVBB	0			X			
E6.3	Elaboration annuelle du tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE	ADBVBB	0		X				
E7.1	Faire de l'Observatoire un pôle ressource local de l'eau	ADBVBB	2			X			
E8.1	Elaboration d'un document synthétique de communication sur le SAGE	ADBVBB	0			X			
E8.2	Elaboration de guides pour les collectivités locales, les services de l'Etat et les principaux usagers	ADBVBB	0			X			
E8.3	Information de la population	ADBVBB	0			X			
E9.1	Poursuivre la concertation	ADBVBB	0			X			
E9.2	Mise en place des commissions de coordination	ADBVBB	0		X				
TOTAL ENJEU E				**5**	**3**	**7**	**0**	**0**	**15**
TOTAL				**28**	**27**	**69**	**7**	**13**	**144**

* ***Sans objet*** : actions constituées de rappels de la réglementation, ou actions déjà réalisées avant le SAGE, …

4.2 Point sur les masses d'eau en objectif de bon état 2015

Sur le territoire du SAGE, on compte 6 masses d'eau « cours d'eau » et une masse d'eau souterraine en état moins que bon avec un objectif de bon potentiel ou bon état pour 2015.

	Objectif			**Etat en 2011**		**Actions**
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat écologique**	**Etat chimique**	**Etat global**	**Etat écologique 2011**	**Etat chimique 2011**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
Masses d'eau "cours d'eau"						
Le Falleron – aval **(FRGR0562b)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Médiocre	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton nord
L'étier de Sallertaine **(FRGR2052)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Mauvais	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton sud
L'étier du Dain **(FRGR2070)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton nord
L'étier de Millac **(FRGR2105)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton nord
Le canal de Haute Perche **(FRGR2139)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf
Le canal de la Taillée **(FRGR2241)**	Bon potentiel 2015	Bon état 2015	Bon potentiel 2015	Moyen	/	Contrat Territorial baie de Bourgneuf et Contrat Territorial Milieux Aquatiques du marais breton sud

	Objectif			Etat en 2011		Actions
Nom (et code) des masses d'eau	**Etat chimique**	**Etat quantitatif**	**Etat global**	**Etat chimique 2011**	**Etat quantitatif 2011**	**Actions mises en place pour faire évoluer les choses**
Masse d'eau souterraine						
Sable et calcaire du bassin tertiaire captif du Marais Breton **(FRG017)**	Bon état 2015	Bon état 2015	Bon état 2015	Médiocre pour les pesticides	Bon état	Pour le moment, aucune action spécifique n'a été mise en place. Le point de prélèvement qui a de mauvais résultats sur les pesticides est situé à Challans. Les molécules mises en cause sont en premier lieu un produit de dégradation de l'atrazine (atrazine déséthyl) et dans une moindre mesure, un produit de dégradation de la simazine (déisopropyl-déséthyl-atrazine). Etant donné que l'atrazine et la simazine sont des molécules dont l'utilisation en France est interdite depuis 2003, il est difficile d'identifier des actions à mettre en place pour résorber le problème.

4.3 Présentation des contrats liés à la mise en œuvre du SAGE

- Contrat Régional de Bassin Versant 2011-2013 + avenant CRBV 2013

Le Contrat Régional de Bassin Versant est un programme d'actions financé par le Conseil Régional des Pays de la Loire pour la mise en œuvre des SAGE approuvés. Il est élaboré pour trois ans et vise à restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce contrat est porté par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf, structure porteuse du SAGE.

Le 30 septembre 2013 la Commission Permanente du Conseil Régional a validé l'avenant permettant d'ajuster le contrat. 12 nouvelles actions ont été inscrites dans ce document et 2 ont été prolongées. Les principales actions retenues concernent les plans de désherbages communaux et leur prolongation par l'achat de matériel approprié, la restauration de la continuité écologique, la gestion quantitative de l'eau pluviale, la fin des inventaires des zones humides, le suivi de la qualité des eaux de surfaces et l'animation du SAGE ainsi que des contrats. L'année 2014 sera celle de la transition, elle permettra de remobiliser les acteurs de terrain autour d'un nouveau projet avec la Région.

- Contrat Territorial 2008-2012 + avenant 2013

Le Contrat Territorial est un programme d'actions financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à l'échelle d'une masse d'eau ou d'un ensemble de masses d'eau, dans l'objectif d'atteindre le bon état.

Ce contrat est porté par l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la baie de Bourgneuf, structure porteuse du SAGE.

Le 31 octobre 2012 l'avenant n°2 du contrat territorial a été signé entre les porteurs de projets et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Il prolonge d'un an le contrat territorial et permettra :

- de finaliser les actions prévues dans les CTMA des marais de l'Île de Noirmoutier et des marais de Saint Jean de Monts et de Beauvoir sur Mer portées par les Syndicats Mixtes,

- de poursuivre le programme d'actions de protection de l'étang pour le captage d'eau potable des Gâtineaux et l'animation agricole associée du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable du Val Saint Martin,

- de poursuivre les actions en faveur de la connaissance de la qualité de l'eau de surface dans le cadre de l'Observatoire de la Baie de Bourgneuf porté par l'ADBVBB,

- de poursuivre le suivi et l'animation du SAGE et des contrats de l'ADBVBB,

-de réaliser une étude sur la problématique du ruissellement agricole et des risques de pollution associés (bassin versant du Falleron amont, FRGR0562a) porté par l'ADBVBB en partenariat avec les chambres d'agriculture (44 et 85),

-de mettre en place une Mesure Agri Environnementale territorialisée « prairies humides »,

-de réaliser une étude d'évaluation du contrat territorial, actions portées par l'ADBVBB.

Sur la base des résultats de cette évaluation, un nouveau contrat sera rédigé pendant l'année 2014.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques marais de l'île de Noirmoutier

Ce contrat est porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Marais de l'île de Noirmoutier (SMAM). La programmation s'étale sur 5 ans à partir de 2008 et a été prolongé d'un an dans le cadre de l'avenant. Les principales actions visent la remise en état hydraulique et fonctionnelle des marais, la mise en place d'une opération pilote permettant la réhabilitation d'une zone dégradée (zone des délits) ainsi qu'un programme de suivi et de communication.

- Contrat Territorial Milieux Aquatiques marais breton sud

Ce contrat est porté par le Syndicat Mixte des marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer. Il couvre la période 2009-2013. Les principales actions concernent le curage des étiers prioritaires, les protections de berges, le franchissement piscicole, un secteur de gestion différenciée, une étude de renaturation, le suivi des actions et la communication. L'année 2013 est destinée à finaliser les actions engagées ainsi qu'à établir le bilan du CTMA.

4.4 Tableau de bord

Etant donné que la révision du SAGE arrive à échéance et compte tenu de la complexité du tableau de bord qui avait été mis en place (195 indicateurs à renseigner, nombreux questionnaires à envoyer aux partenaires, …), ce dernier n'a pas été mis à jour récemment.

Un nouveau tableau de bord a été élaboré pour le SAGE révisé, en veillant à choisir un nombre plus restreint d'indicateurs (56) et en prenant en compte la facilité d'accès aux informations visées.

5. Actions de communication

Beaucoup de temps a été consacré à la révision du SAGE et de ce fait, peu d'actions de communication ont été conduites en 2013.

L'animatrice du SAGE a participé à une manifestation organisée par la ville de Machecoul et le CPIE Logne et GrandLieu : la Rand'Eau des marais. Il s'agit d'une balade familiale de 5 km, ponctuée de témoignages d'acteurs locaux intervenant dans la gestion du marais. L'objectif de la Rand'Eau est de permette aux habitants de découvrir de manière conviviale les richesses naturelles de leur territoire. L'un des témoignages était donc consacré au SAGE du marais breton et du bassin versant de la baie de Bourgneuf.

L'animatrice du SAGE a également été invitée à venir présenter les grandes lignes du projet de SAGE en révision lors de la réunion annuelle de la communauté de communes du Pays du Gois (à laquelle sont notamment conviés les conseillers municipaux de toutes les communes concernées). Les grandes thématiques du SAGE ont donc été présentées et l'accent a été mis sur le rôle des communes et des communautés de communes dans la mise en œuvre du SAGE (actions à mettre en place, …).

6. Suivi de la qualité des eaux

Le réseau de suivi de la qualité des eaux de surface de la Baie de Bourgneuf existe depuis 1995.

En 2010 et 2011, il a connu un temps d'arrêt pour des raisons budgétaires.

Depuis 2012, un nouvel observatoire est de nouveau opérationnel. Certains points ont été modifiés de manière à suivre la qualité de l'eau à l'amont du bassin versant. La carte ci-contre présente le nouveau réseau de points.

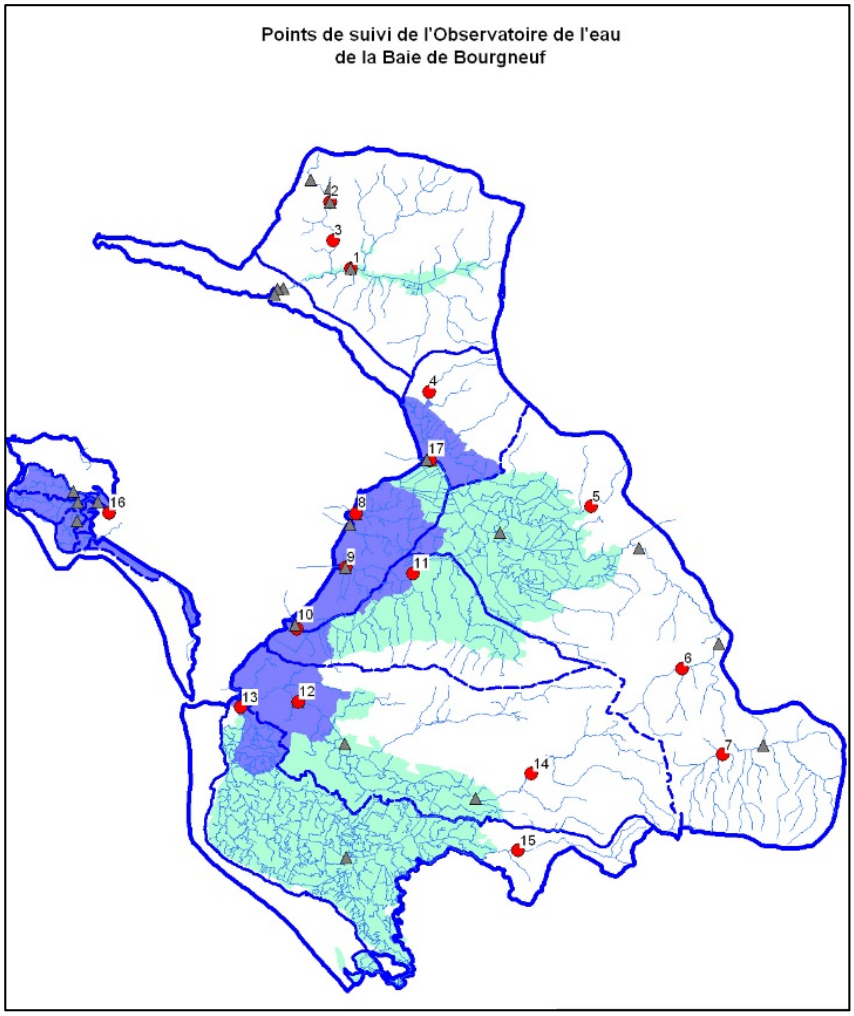

Les plus grands changements de l'observatoire dans cette « nouvelle version » ont été :

- d'inclure les parties amont du bassin versant,
- d'augmenter le nombre de points d'analyses des pesticides,
- de réaliser des suivis biologiques,
- de compléter les suivis réalisés par les différents partenaires (DDT, Conseils Généraux…) et
- de suivre la qualité microbiologique à l'aval des portes à la mer.

Les résultats 2012 et 2013 (encore partiels pour 2013) montrent que les principaux paramètres déclassant la qualité de l'eau sont liés à la présence trop importante de nutriments par exemple le phosphore total et la matière organique.

Partout où elles sont recherchées, les molécules des produits phytosanitaires sont présentes, de manière plus modérée dans les zones de marais et dans le canal de Haute Perche mais à l'inverse très présentes sur certaines petites masses d'eau comme le Loup Pendu pour lequel les résultats d'une analyse en mai 2013 étaient 40 fois supérieurs à l'objectif du SAGE !

Les suivis biologiques ont montré que la plupart des espèces les plus sensibles avaient disparu. Les espèces encore présentes étaient plutôt tolérantes et en faible nombre. Les résultats 2012 et 2013 se décomposent comme il suit :

paramètres / cours d'eau	IBD	IBG-DCE	IPR
Ru de la Rinais	11,3	-	73,19
Ru de la Baconnière	11,9	11	NC
Ru de Prigny	9,8	-	28,94
Ru du Loup Pendu	10,3	5	-
Ru de la Blanchardière	10,6	12	26,12
Ru du Marchais	10,5	6	29,84
Ru de pont Habert	12,1	8	28,56
Ru de la Godinière	14,6	7	27,65
Ru du Pont Habert à l'étang de la Coudrie	11,8	13	28,46
Ru de la Garnache	11,3	13	31,61
Ru de la Babinière	10,5	7	36,81
Ru de la Gautrelière	11	14	27,27
Ru des vieux Moulins	11,4	9	20,85
Ru du Pin	12,7	12	15,70
Ru de la Joussetière	12,6	9	19,26
Ru du Bois Rondeau	11,3	11	39,12

Les résultats des analyses microbiologiques à la sortie des étiers n'ont permis d'identifier les sources de pollution bactérienne dans la baie de Bourgneuf. Les résultats apparaissent satisfaisants même si les concentrations dans l'eau d'*Echerichia coli* les plus importantes émanent, en 2012, généralement des ports du Collet, des Champs ou du Bec et la valeur la plus déclassante de Fort Larron (405 *E.coli*).

7. Budget et financement

	Agence de l'eau	Conseil Régional	Conseil Général 85	Conseil Général 44	Chambre Agri 85	DRAAF	DREAL	Communes	Total
	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant	Montant
Révision du SAGE (2012-2013) (prévisionnel)	59 605,68 €	19 868,56 €						19 868,56 €	**99 342,80 €**
Consultation et enquête publique (prévisionnel)	14 350,00 €	2 050,00 €						4 100,00 €	**20 500,00 €**
Etude ruissellement BV Falleron	4 077,43 €				1 616,40 €			2 461,04 €	**8 154,87 €**
MAEt prairies humides	6 332,43 €					4 981,32 €	1 351,00 €		**12 664,75 €**
Inventaire des zones humides	18 656,00 €	14 379,00 €						7 079,25 €	**40 114,25 €**
Observatoire local de l'eau (prévisionnel)	24 000,00 €	24 000,00 €						12 000,00 €	**60 000,00 €**
Animation 2 ETP animation + 2/3 ETP secrétariat	64 186,00 €	32 000,00 €	6 100,00 €	6 100,00 €				26 635,45 €	**135 021,45 €**
Communication									**0,00 €**
TOTAL	**191 207,54 €**	**92 297,56 €**	**6 100,00 €**	**6 100,00 €**	**1 616,40 €**	**4 981,32 €**	**1 351,00 €**	**72 144,30 €**	**375 798,12 €**

8. Analyse – bilan – perspectives

Le début de l'année 2013 a été consacré à la finalisation du projet de SAGE qui a été présenté en CLE au mois d'avril. Ce projet a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 8 avril 2013, à une large majorité.

Suite à cette étape, la phase de consultation des collectivités, des chambres consulaires et du comité de bassin s'est déroulée entre juin et septembre. Elle a permis de faire ressortir les principales préoccupations des acteurs tout en montrant une large adhésion des structures consultées au projet.

Enfin, l'enquête publique a eu lieu entre octobre et novembre pour recueillir les remarques de la population sur le projet de SAGE. L'ensemble des remarques issues de la consultation et de l'enquête publique a été analysé par le Bureau de la CLE et fera l'objet de propositions de quelques modifications du projet de SAGE à la CLE début 2014.

L'année 2013 a donc été largement consacrée à la révision du SAGE qui devrait définitivement être achevée en début d'année 2014. De ce fait, par manque de temps, des actions de communication n'ont pas pu être conduites et sont reportées en 2014.

Cependant, grâce aux contrats financiers (Contrat Territorial et Contrat Régional de Bassin Versant), la mise en œuvre du SAGE a pu se poursuivre et 2 avenants à ces contrats ont été signés les 3 octobre 2012 et 30 septembre 2013 afin que de nouvelles opérations visant l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques puissent voir le jour.

En parallèle, l'Observatoire de l'Eau relancé en 2012, s'est poursuivi en 2013 en conservant les mêmes points de suivis sur le territoire, sauf pour les analyses biologiques qui ont été réparties sur d'autres cours d'eau.

Les principaux objectifs pour 2014 sont la validation par arrêté interpréfectoral du projet de SAGE révisé, l'élaboration de nouveaux contrats de mise en œuvre du SAGE (Contrat Territorial et Contrat Régional de Bassin Versant) et l'amplification des actions de communication et de sensibilisation en lien avec les thématiques du SAGE.

Pour ce qui est de l'Observatoire de l'Eau, les points de suivis restent identiques, sauf pour les analyses biologiques et les analyses bactériologiques des eaux littorales qui devraient évoluer vers un suivi dans les coquillages et non plus directement dans l'eau pour améliorer la précision des résultats.

Le Président de la CLE

Robert GUERINEAU
Maire de Saint Gervais
Président de la Communauté de communes du Pays du Gois